

Acquérir les bases en matière de droit de la construction

Code
12693

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 000 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- PARIS :
17 juin. 2024
- PARIS :
3 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Avocats - Responsables de programmes immobiliers - Juristes immobilier - Maîtres d'ouvrage - Promoteurs - Sous-traitants - Quasi-constructeurs - Assureurs

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Approche transversale des notions clés et enjeux pratiques du droit de la construction

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de

Objectifs pédagogiques

- Définir les notions déterminantes du droit de la construction
- Examiner les différentes responsabilités et obligations liées à la construction
- Identifier les différentes polices susceptibles d'être souscrites dans le cadre de la construction

Programme de la formation

Définir les notions déterminantes du droit de la construction

Distinguer les acteurs de la construction, leur statut et leur responsabilité

- Maître d'œuvre, Maîtrise d'ouvrage, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), Maître d'ouvrage délégué (MOD)
- Constructeurs, Sous-traitants, Fabricants
- Auto-positionnement : cartographier ses connaissances en matière de droit de la construction.

Identifier les différents montages de l'opération de construction

- Entreprise générale, contractant général
- Allotissement
- Contrat de construction de maison individuelle (CCMI)
- Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- Vente d'immeuble à rénover (VIR)
- Partage d'expérience

Examiner les différentes responsabilités et obligations liées à la construction

Analyser les responsabilités avant réception

- Responsabilité de la maîtrise d'œuvre
- Responsabilité de l'entrepreneur
- Partage d'expérience

Distinguer les responsabilités lors de la phase de réception

- Réception tacite et réception judiciaire
- Réserves à réception
- Partage d'expérience

Mettre en œuvre les garanties après réception

formation en ligne sur votre espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Responsabilités décennales

- Responsabilités pour dol
- Autres responsabilités
- Partage d'expérience

Identifier les différentes polices susceptibles d'être souscrites dans le cadre de la construction

Définir les polices de responsabilité civile professionnelle

- Notion de police facultative
- Notion de garantie « Tout sauf »
- Incidence des clauses d'exclusion sur la mobilisation des polices de maître d'œuvre / réalisateurs
- Partage d'expérience

Relever la portée de la couverture de la « tous risque chantier » (TRC)

- Notion de couverture en TRC
- Incidence de la souscription pour compte
- La garantie obligatoire de la responsabilité civile décennale
- La garantie facultative du sous-traitant
- La garantie de bon fonctionnement
- La couverture des désordres intermédiaires
- La garantie des dommages immatériels
- Partage d'expérience

